

## ÉMILE GIRAUD

(1894-1965)

---

Un nouveau deuil vient de frapper la science française du droit international. Le professeur Emile Giraud est mort dans l'après-midi du 15 mars dernier, emporté par une crise cardiaque qui l'a brusquement terrassé alors qu'arrivant de Lille une semaine plus tôt il était de passage à Paris. Il devait prendre sa retraite à la fin de la présente année scolaire. Mais pour lui, moins encore que pour tout autre, la cessation de l'activité universitaire n'aurait pas signifié la fin du labeur scientifique. Ce grand travailleur, qui achevait la mise au point du cours général qu'il avait donné en 1963 à l'Académie de droit international, envisageait depuis plusieurs années de rédiger un traité de science politique qu'il aurait certainement marqué du sceau d'une personnalité congénitalement rebelle à tous les conformismes. Il a emporté ce projet dans sa tombe et on doit le déplorer.

\*  
\*\*

Emile Giraud était né à Dieppe le 9 octobre 1894. Mais, fixé depuis de longues années dans sa propriété de Chapois, il avait acquis des attaches jurassiennes auxquelles il était resté fidèle, à proximité de Genève où s'étaient déroulées vingt années de sa vie de fonctionnaire international, dans une atmosphère qui n'était certes plus celle des années 20, mais où il aimait venir se retremper pour renouer des contacts humains, poursuivre des recherches personnelles ou participer à des réunions internationales.

Lauréat de la Faculté de Droit de Paris, diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie en 1917, il avait soutenu ses deux thèses de doctorat, l'une en 1917 sur la responsabilité de l'Etat du fait des actes législatifs, l'autre en 1921 sur l'œuvre

judiciaire de la Constituante. Il avait affronté le concours d'agrégation de droit public en 1922. Devant un jury présidé par Henri Berthélemy et dont faisaient partie Antoine Pillet, Louis Le Fur, Achille Mestre et Louis Rolland, il eut à traiter tour à tour le pouvoir du Sénat des Etats-Unis en matière de traités, l'effet *erga omnes* des décisions rendues sur recours pour excès de pouvoir, la question du désarmement et les principes fondamentaux de la comptabilité publique. Il fut brillamment reçu premier au concours suivant le 5 novembre 1924 par un jury présidé par le doyen Beudant, aux côtés de qui siégeaient le conseiller Corneille, les professeurs Rolland, Gidel et Bonnard. Ses leçons avaient porté sur le Conseil fédéral suisse, la compétence juridictionnelle en matière d'atteintes à la propriété immobilière, la procédure internationale d'enquête depuis 1899 et les comptes spéciaux du Trésor.

Aussitôt affecté à la Faculté de Droit de Rennes, où il était déjà chargé de cours et où il fut titularisé dans la chaire de droit administratif, il quittait bientôt la Bretagne et du même coup l'Université pour Genève, où il allait être détaché pendant vingt ans, de 1927 à 1947, d'abord au Secrétariat de la Société des Nations, puis à partir de 1940 comme conseiller juridique de cette institution. De 1947 à 1954 il devait participer à New York au Secrétariat général des Nations Unies, d'abord pendant trois ans comme chef de section à la Division des droits de l'homme, puis à partir de 1950 comme Directeur-adjoint de la Division pour le développement et la codification du droit international. A ce titre il s'occupa spécialement de la question du règlement pacifique des différends internationaux, de l'organisation des institutions internationales et prépara de nombreuses études — notamment sur l'apatridie en 1949 —, ainsi que des projets de conventions. Il acquit dans les deux Organisations une expérience irremplaçable de la vie internationale, qui devait imprégner d'un réalisme lucide et souvent désabusé son activité scientifique ultérieure.



Mais, en relâchant ses liens avec l'Université, ce double intermède genevois et onusien n'eut pas pour lui que des résultats heureux. Lorsqu'Emile Giraud songea à réintégrer sa Faculté d'origine en 1938, il se heurta à des difficultés aisément prévisibles quant au choix des enseignements disponibles et qui lui firent

alors ajourner sa décision. Survint la guerre. L'Université de Lyon accueillit Emile Giraud, qui occupa pendant quelque temps la chaire d'Etude des institutions internationales d'organisation de la paix — paradoxe de taille si l'on songe à l'époque à laquelle intervenait cette désignation.

La promotion parisienne avait toujours été envisagée par Emile Giraud comme l'aboutissement normal de sa carrière universitaire. Présenté en décembre 1944 par la Faculté de Paris lors de la vacance ouverte par la mise à la retraite de Joseph Barthélemy, il n'obtint cependant pas de l'Administration sa nomination officielle : car, toujours scrupuleux — trop scrupuleux peut-être penseront certains —, il lui parut impossible de prendre l'engagement qui lui était alors demandé d'assurer sur-le-champ l'enseignement vacant, alors qu'un délai de quelques mois lui semblait nécessaire pour liquider sa situation à Genève.

Cette occasion unique ne devait malheureusement plus se représenter. Si par la suite il fut encore candidat à deux ou trois reprises à Paris, jamais il ne put obtenir la majorité requise et réussir à renverser un courant qui, sans être positivement défavorable, lui était peu propice, malgré l'ardent appui qu'il reçut de son ami de vieille date, le professeur Georges Scelle. Le phénomène avait des causes complexes, mais qui toutes jouèrent dans le même sens : certains collègues ne lui pardonnaient pas son refus — ou ses hésitations — de 1944, les plus jeunes le connaissaient peu, d'autres enfin estimaient que sa carrière provinciale avait été trop brève pour justifier une consécration parisienne.

De cet ostracisme Emile Giraud n'éprouva nulle amertume. Mais il n'est pas douteux que les refus répétés auxquels il se heurta — et qui n'allaient pas en l'espèce sans une incontestable injustice — l'affectèrent péniblement. S'il regagna l'Université en 1955, ce fut pour prendre du service à Lille en qualité de professeur de droit constitutionnel et de droit public, ce qui allait l'obliger pendant dix années à d'incessantes navettes entre le Nord, le Jura et la région parisienne, avec les pertes de temps et les fatigues qui en découlaient inévitablement. C'est dans cette perspective qu'on peut dire que la vie ne lui a pas permis de donner sa pleine mesure. Sans doute était-il un travailleur infatigable et a-t-il beaucoup produit — et dans des domaines fort divers, comme on le verra plus loin. On ne peut notamment pas oublier qu'à la veille de la deuxième guerre mondiale il publia sur le pouvoir exécutif en Europe et en Amérique un ouvrage qui n'a jamais été

dépassé depuis lors. A l'Institut de droit international, où il avait été élu comme associé en 1952 à la session de Sienne par 52 voix sur 70 avant de devenir membre titulaire en 1961 à Salzbourg par 35 voix sur 44, il s'était rapidement imposé et avait présenté un rapport capital sur la modification et la terminaison des traités multilatéraux. Mais il est évident qu'il aurait fait bien davantage s'il avait pu se fixer de manière stable à Paris et si de perpétuels voyages n'avaient pas amputé un temps qu'il sentait parfois de plus en plus mesuré.

\*\*

Sa franchise souvent incisive, son horreur du conformisme et des ménagements de l'opportunisme étaient des traits bien connus de son caractère — et qui n'ont pas toujours facilité sa carrière. Il n'était en effet pas donné à beaucoup d'anciens fonctionnaires de l'O.N.U. de traiter de « l'intérêt des études relatives à une révision de la Charte des Nations Unies qui probablement n'aura pas lieu » ni à beaucoup de juristes d'exposer publiquement le résultat de leurs réflexions sur « les déformations professionnelles des professeurs de droit », pour reprendre l'intitulé même d'études parues sous son nom en 1955 et en 1961.

Il avait aussi du courage intellectuel, car il n'entretenait guère d'illusions sur les hommes et les événements, n'étant pas précisément par tempérament un optimiste. Il avait surtout une profonde honnêteté d'esprit. C'était enfin un ami d'une constante sûreté et d'une grande délicatesse ; et il a donné plus d'une fois le témoignage de ses qualités de cœur, d'autant plus touchantes qu'elles étaient à son image enveloppées d'une pudeur discrète.

Faut-il ajouter qu'il était l'homme du dialogue, de tous les dialogues devrait-on dire, car il fréquentait assidûment les colloques juridiques et politiques ? Mais cette disposition de son esprit a été peu utilisée par les pouvoirs publics. Il ne siégea qu'une seule fois comme représentant de la France dans les Assemblées internationales, lors de la Conférence réunie à Genève en 1956 pour l'élaboration de la convention supplémentaire sur l'esclavage. On ne doit pas oublier non plus qu'il était resté fidèle aux convictions de sa jeunesse. Il fut avec son maître Louis Rolland après 1920 l'un des animateurs du mouvement de la « Jeune République » groupé autour de Marc Sangnier.

\*\*

On a essayé de dresser plus loin la liste de ses publications ; et celle-ci reste impressionnante en dépit des lacunes probables qu'elle comporte. Son activité scientifique a été extraordinaire et de nature à surprendre ceux qui le connaissaient mal, car il n'orchestrerait pas ce qu'il faisait, se contentant tout au plus d'adresser à ses amis et aux collègues de sa génération des notes ronéotypées qui, sur les problèmes les plus divers, apportaient le témoignage de ses réflexions, de ses critiques et de ses espérances.

Juriste complet, tourné aussi bien vers le droit international que vers le droit constitutionnel, le droit public général, la science politique ou la science administrative, il offrait le mérite rare d'unir des convictions d'un idéalisme élevé à une rigueur attentive dans l'observation des réalités sociales. A cette place même, dans une *Revue* dont il a été pendant quarante ans un collaborateur d'une fidélité exemplaire, son nom ne sera pas oublié et restera pour tous ceux qui l'ont connu et aimé un exemple et un symbole.

On peut dire de lui ce qu'il écrivait aux dernières lignes de son cours de 1956 à l'Académie de La Haye, à savoir que « la clairvoyance, la sincérité et le courage sont les seules vertus fécondes ». Cette appréciation ne vaut pas seulement pour la conduite de la politique internationale. Elle est aussi le bilan d'une œuvre — et le résumé d'une vie.

Charles ROUSSEAU,  
*Professeur à la Faculté de Droit de Paris.*

## Bibliographie

## I. — Droit constitutionnel, droit public général et science politique

## A) OUVRAGES

- L'œuvre d'organisation judiciaire de l'Assemblée nationale constituante*, thèse, Paris, 1921, 116 pp.
- La crise de la démocratie et les réformes nécessaires du pouvoir législatif*, Paris, Giard, 1925, 239 pp.
- La crise de la démocratie et le renforcement du pouvoir exécutif*, Paris, Sirey, 1938, 184 pp.
- Le pouvoir exécutif dans les démocraties d'Europe et d'Amérique*, Paris, Sirey, 1938, 414 pp.
- La reconstruction politique de la France*, Paris, Flammarion, 1946, 239 pp.

## B) ARTICLES

- La réduction du nombre des députés et la doctrine démocratique*, « Les grandes journées parlementaires », 1923, 4 pp.
- Le renforcement de l'autorité*, « Politique », 15 février 1927, 12 pp.
- Le scrutin d'arrondissement avec représentation proportionnelle*, « Politique », 15 août et 15 septembre 1930, pp. 710-722 et 809-819.
- La représentation proportionnelle dans le cadre du scrutin d'arrondissement*, « Revue politique et parlementaire », 10 septembre 1930, 17 pp.
- Le vote obligatoire du point de vue des principes et du bon fonctionnement des institutions représentatives*, « Revue du droit public », 1931, pp. 473-495.
- Plan de réforme d'ordre constitutionnel* [avec André Ganem], « Revue du droit public », 1940, pp. 5-57.
- Le projet de Constitution de la Commission de l'Assemblée*, « Revue politique et parlementaire », 10 février 1946, 32 pp.
- Corrections à la Constitution écartée par le pays*, « Revue politique et parlementaire », 10 juillet 1946, 13 pp.
- Le gouvernement du général de Gaulle, un échec relatif*, « Revue politique et parlementaire », 9 livraisons, 1948-49.
- Les causes de l'immobilisme, fléau de la démocratie française*, « Revue politique et parlementaire », novembre et décembre 1955, pp. 229 et ss. et 382 et ss.
- La IV<sup>e</sup> République, l'expérience de dix années*, « Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle », 1956, n° 1, 41 pp.

- Le droit positif dans ses rapports avec la philosophie et la politique*, « Hommage d'une génération de juristes au président Basdevant », Paris, Pedone, 1960, pp. 210-236.
- De la Cité à l'Etat continental*, « Sciences humaines et intégration européenne », Leyde, 1960, pp. 127 et ss.
- La responsabilité des Facultés de Droit dans le déclin de la démocratie française*, « Revue du droit public », 1961, pp. 225-285.
- Les déformations professionnelles des professeurs de droit*, « Mélanges Sfériadiès », Athènes, 1961, pp. 267 et ss.
- La Constitution du 4 octobre 1958 et la pratique de cette Constitution*, « Revue du droit public », 1961, pp. 1006-1014.

## II. — Droit administratif

## A) OUVRAGES

- De la responsabilité de l'Etat en raison des dommages naissant de la loi*, thèse, Paris, 1917, 360 pp.

## B) ARTICLES

- Etude sur la notion de pouvoir discrétionnaire*, « Revue d'administration », 1924, 43 pp.
- Il faut enseigner l'Administration*, « Revue du droit public », 1951, pp. 357-368.
- Le déclin de la fonction publique, le socialisme sans esprit social*, « Etudes en l'honneur d'Achille Mestre », Paris, 1956, pp. 251-266.

## III. — Législation financière et Science des finances

- Le système du décri légal comme moyen de réduire l'inflation financière*, « Revue de science et de législation financière », 1922, n° 2, 17 pp.
- La France économique. La législation fiscale*, Annuaire 1925, pp. 264-276 ; Annuaire 1926, pp. 329-344 ; Annuaire 1927, pp. 487-498.

## IV. — Droit international public et politique internationale

## A) OUVRAGES

- La théorie de la légitime défense*, « Recueil des Cours de l'Académie de droit international », 1934, III, pp. 691-865.
- La nullité de la politique internationale des grandes démocraties (1919-1939)*, Paris, Sirey, 1949, 278 pp.
- Le Secrétariat des Institutions internationales*, « Recueil des Cours de l'Académie de droit international », 1951, II, pp. 373-507.

*La révision de la Charte des Nations Unies*, « Recueil des Cours de l'Académie de droit international », 1956, II, pp. 307-463.

*Le droit international public et la politique internationale*, cours général professé en 1963 à l'Académie de droit international (sous presse).

#### B) ARTICLES

*De la valeur et des rapports des notions de droit et de politique dans l'ordre international*, « Revue générale de droit international public », 1922, pp. 473-514.

*Le droit des nationalités, sa valeur, son application*, « Revue générale de droit international public », 1924, pp. 17-71.

*L'œuvre de la Société des Nations*, « Politique », 15 septembre 1928, 18 pp.

*La révision du Statut de la Cour permanente de justice internationale*, « Revue de droit international », 1929, 151 pp.

*L'arbitrage international*, « Répertoire de droit international » (La Pradelle et Niboyet), tome I, Paris, 1929, pp. 658-694.

*La procédure de la 1<sup>re</sup> Conférence de codification, les caractères des accords envisagés* [sous le pseudonyme Redonensis], « Journal du droit international », 1930, pp. 17-63.

*L'Acte général d'arbitrage* [sous le pseudonyme Gallus], « Revue de droit international et de législation comparée », 1930, pp. 190-246, 412-472 et 878-925.

*Des amendements au Pacte de la Société des Nations en vue de le mettre en harmonie avec le pacte de Paris* [sous le pseudonyme Gallus], « Revue générale de droit international public », 1930, pp. 19-42.

*La mise en harmonie du Pacte de la Société des Nations avec le pacte de Paris* [sous le pseudonyme Gallus], « Revue de droit international », 1930, n° 3, 109 pp.

*L'Acte général a-t-il une réelle utilité ?* [sous le pseudonyme Gallus], « Revue de droit international », 1931, n° 4, 50 pp.

*L'admission de l'U.R.S.S. dans la Société des Nations*, « Acta Scandinavica juris gentium », 1936, pp. 18-30.

*La réforme de la Société des Nations*, « La Paix par le droit », janvier 1937, pp. 2-5.

*La réforme de la Société des Nations*, « Recueil d'études en l'honneur d'Edouard Lambert », Paris, 1938, 10 pp.

*Sur la Société des Nations, son histoire et son action*, « Le mouvement pacifiste », juillet 1939, pp. 50-59.

*La Société des Nations, l'expérience de vingt ans*, « Revue générale de droit international public », 1940, pp. 45-65.

*Les conditions politiques et techniques de la sécurité collective, l'expérience de l'entre deux guerres*, « Revue générale de droit international public », 1949, pp. 162-184.

*Le rejet de l'idée de souveraineté, l'aspect juridique et l'aspect politique de la question*, « La technique et les principes du droit public » (Etudes en l'honneur de Georges Scelle), Paris, 1950, Librairie générale de droit et de jurisprudence, tome I, pp. 253-266.

*L'utilité d'une institution internationale (mythe et réalité)*, « Revue de droit international, de sciences diplomatiques et politiques », 1953, n° 2, 7 pp.

*Les tentatives d'organisation internationale et leurs échecs*, « Semaine sociale de France, Recueil des Cours », Paris, 1953, 18 pp.

*Les Nations Unies doivent-elles mettre en veilleuse la sécurité collective ?*, « Politique étrangère », 1955, pp. 179-204.

*La structure et le fonctionnement du Secrétariat des Nations Unies* (conférence faite à l'Ecole nationale d'administration le 30 avril 1955), Paris, 1955, 21 pp.

*De l'intérêt des études relatives à une révision de la Charte des Nations Unies qui probablement n'aura pas lieu*, « Revue générale de droit international public », 1955, pp. 246-269.

*Les aspects internationaux de la question algérienne*, « Revue politique et parlementaire », juillet 1956, pp. 18-33.

*Admisión de nuevos miembros en las Naciones Unidas*, « Revista española de derecho internacional », 1956, pp. 11-31.

*La notion de temps dans les relations internationales et le droit international*, « Scritti di diritto internazionale in onore di Tomaso Perassi », Milan, 1957, vol. I, pp. 461-486.

*La France et les Nations Unies*, multigraphié, Paris, 1957, 18 pp.

*Función de la Secretaria de una institución internacional y cualidades que se requieren de los funcionarios internacionales*, « Escuela de Funcionarios internacionales, Cursos y conferencias 1955-56 », Madrid, 1957, tome II, pp. 275-302.

*La notion d'espace dans les relations internationales*, « Festgabe für A. Makarov », Stuttgart, 1958, pp. 102-130.

*Le respect des droits de l'homme dans la guerre internationale et dans la guerre civile*, « Revue du droit public », 1958, pp. 613-675.

*Le développement des relations internationales et la régression du droit international depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle*, « Internationalrechtliche und Staatsrechtliche Abhandlungen, Festschrift für Walter Schätzel », Düsseldorf, 1960, pp. 201-223.

*Modification et terminaison des traités collectifs*, Rapport à l'Institut de droit international, « Annuaire de l'Institut », tome 49, 1961, I, pp. 5-155 et 157-222.

*La Société des Nations*, « Recueil de la Société Jean Bodin », tome X, « La paix », Paris, 1961, pp. 481 et ss.

*L'interdiction du recours à la force, la théorie et la pratique des Nations Unies*, « Revue générale de droit international public », 1963, pp. 501-544.